

« Atteinte aux convictions religieuses » d'une lycéenne

« **Jeudi 13 octobre, à l'internat du lycée Jean-Rostand de Caen, une personne a porté gravement atteinte aux convictions religieuses d'une élève interne** », écrit la directrice académique du Calvados, Armelle Fellahi, dans un communiqué adressé aux médias, hier en fin de journée.

Selon nos confrères de *Liberté Actu.fr*, les faits constatés porteraient sur un coran retrouvé déchiré et un voile jeté à la poubelle, dans la chambre de l'interne, en son absence.

« **Les élèves internes ont la possibilité de pratiquer individuellement leur culte, par exemple dans leur chambre d'internat, qui relève de l'espace privé** », poursuit Armelle Fellahi, qui « **condamne cet acte intolérable qui prive une élève d'un de ses droits fondamentaux** ».

Selon nos informations, aucune plainte n'aurait été déposée à l'heure où nous écrivons ces lignes. Néanmoins, les faits ont été signalés à la procureure de la République, Amélie Cladière, par l'inspection académique.